

REGLEMENT INTERIEUR 2016

GOLF DE RHUYS-KERVER

Gestionnaire et propriétaire BLUE GREEN GROUPE SAUR

ACCES AU PARCOURS

Toute personne pratiquant le golf doit être titulaire d'une assurance responsabilité civile.

La licence FFG est obligatoire:

- lorsque le joueur participe à une compétition
- lorsque le joueur est membre d'une association sportive affiliée en application des dispositions des articles L. 131-6 du code du sport et 2 des statuts de la FFGolf

Aucun départ ne pourra être accordé sans réservation préalable auprès du secrétariat du golf (notamment au tee n°10).

Le joueur doit prendre connaissance auprès de l'accueil de l'état du parcours (trous fermés, greens d'hiver, traitement en cours...) et des conditions d'accès (chariots interdits...).

Il est interdit, sauf cas exceptionnel, de démarrer à d'autres tees que le 1 & le 10.

Le parcours est ouvert aux horaires affichés à l'entrée de l'accueil.

Si une partie est en retard, elle perd son tour et ne pourra s'octroyer le droit de jouer sans autorisation préalable du secrétariat, du starter ou du commissaire.

Le statut d'Abonné ne donne aucune priorité sur les joueurs de passage.

Les joueurs ne peuvent s'arrêter au milieu du parcours, notamment dans l'intention de reprendre la partie plus tard (déjeuner). Sauf après accord de l'accueil.

Le green fee est exigible à tout moment sur le parcours.

JEU LENT

TEMPS DE JEU MAXIMUM POUR UNE PARTIE DE 4 BALLE : 4 H 30

Ne vous laissez pas distancer par la partie qui vous précède.

Quittez immédiatement le green quand vous avez fini de jouer.

Soyez prêt à jouer quand votre tour arrive.

Évitez les coups d'essai sur les aires de départs.

Nous vous rappelons que le règlement de votre droit de jeu (green-fee) ou abonnement n'exclut en rien le respect de ces consignes. Un comportement correct vis à vis des autres joueurs sur le parcours et des salariés du golf est impératif. Dans le cas contraire, la Direction du Golf prendra les mesures qui s'imposent (exclusion du Club et remboursement de l'abonnement au prorata des mois restants).

ETIQUETTE

Relevez vos pitches.

Replacez vos divots.

Faites des swings en dehors de l'aire de départ.

Ratissez les bunkers.

Ne roulez pas sur les greens (chariot, voiture).

Respectez les cordes autour et/ou devant les greens.

TENUE

Une tenue correcte est exigée sur le parcours (habillement, comportement).

Les chaussures à clous sont interdites sur le parcours.

Renseignements à l'accueil du golf.

ANIMAUX

Les chiens doivent être tenus en laisse

RESPONSABILITE

Toute personne déposant son matériel de golf ou tout autre objet dans les vestiaires, à l'entrée ou dans le club house en reste responsable en cas de perte ou de vol.

Le parking du golf n'est pas sous la responsabilité de la Société d'Exploitation du Golf.

PROPRETE DU PARCOURS

De nombreuses poubelles sont disposées sur le parking, aux départs, merci de les utiliser.

LA DIRECTION DU GOLF VOUS REMERCIE DE VOTRE COMPREHENSION

Le 2 Janvier 2016